

Cycle d'exploitation normal (IAS 1 *Présentation des états financiers*)

Publié par l'IFRS Interpretations Committee en juin 2005

Mise à jour effectuée en janvier 2026 pour remplacer les renvois à IAS 1 *Présentation des états financiers* par des renvois à IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*

L'IFRS Interpretations Committee (le Comité) s'est penché sur une demande concernant le classement des actifs en tant qu'actifs courants ou non courants sur la base du cycle d'exploitation normal de l'entité. Il a été saisi de la question de savoir si les indications du paragraphe 57(a) d'IAS 1 [maintenant le paragraphe 99(a) d'IFRS 18] ne s'appliquaient que si l'entité avait un cycle d'exploitation prédominant. Cette question est particulièrement pertinente au regard des stocks des conglomerats, qui, selon une lecture étroite du libellé, pourraient toujours avoir à obéir au critère des 12 mois prévu au paragraphe 57(c) d'IAS 1 [maintenant le paragraphe 99(c) d'IFRS 18], plutôt qu'au critère du cycle d'exploitation.

Le Comité a décidé de ne pas approfondir la question, car, selon lui, il ne faisait aucun doute que le libellé était à lire à la fois au singulier et au pluriel, et que c'était la relation de la nature des stocks avec le cycle d'exploitation qui était pertinente aux fins du classement. En outre, dans le cas où elle détient des stocks de cycles différents, l'entité est tenue selon IFRS 18 de prendre en considération le rôle des états financiers de base et des notes (paragraphe 15 à 24 et 106 d'IFRS 18) ainsi que les principes de regroupement et de ventilation des paragraphes 41 et 42 de cette norme pour déterminer s'il y a lieu de présenter et de fournir des informations supplémentaires et, le cas échéant, lesquelles.

© 2026 IFRS Foundation

Tous droits réservés. Les droits de reproduction et d'utilisation sont strictement limités. La présente publication ne peut être traduite, réimprimée ou reproduite ni utilisée en tout ou en partie sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode actuellement connue ou à venir), ni stockée dans des systèmes de recherche documentaire, sans le consentement écrit préalable de l'IFRS Foundation.

L'IFRS Foundation est titulaire de marques de commerce qu'elle a déposées dans le monde entier, dont « FSA[®] », le logo « Hexagon Device », « IAS[®] », « IASB[®] », « IFRIC[®] », « IFRS[®] », le logo « IFRS[®] », « IFRS for SMEs[®] », « ISSB[®] », « International Accounting Standards[®] », « International Financial Reporting Standards[®] », « International Financial Reporting Standards Foundation[®] », « IFRS Foundation[®] », « NIIF[®] », « SASB[®] », « SIC[®] », « SICS[®] » et « Sustainable Industry Classification System[®] ». Des renseignements supplémentaires concernant les marques de commerce de l'IFRS Foundation sont disponibles auprès de celle-ci.

L'IFRS Foundation est une organisation à but non lucratif constituée en vertu de la General Corporation Law de l'État du Delaware, aux États-Unis, qui exerce ses activités en Angleterre et au Pays de Galles en tant que société étrangère (numéro : FC023235), et dont le bureau principal est situé au Columbus Building, 7 Westferry Circus, Canary Wharf, Londres, E14 4HD.